

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Commune de RAZAC SUR L'ISLE – Opération d'aménagement de l'Avenue PASTEUR - Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et la commune**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** la commune de RAZAC-SUR-L'ISLE engage un programme de travaux au sein de l'avenue Louis PASTEUR.

**Que** dans ce cadre, et en parallèle la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux souhaite procéder à la réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales au sein de cette zone d'intervention.

**Que** dans un souci de meilleure cohérence technique et afin de faciliter la gestion des études et travaux conjoints liés à cette opération, la commune de RAZAC-SUR-L'ISLE et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux s'accordent pour s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la partie « LOT Canalisations ».

Le Président,

DECIDE

**Article 1er** : de la constitution d'un groupement avec la commune RAZAC-SUR-L'ISLE dans les conditions définies ci-avant.

**Article 2** : de signer la convention de groupement de commandes.

Fait à Périgueux, le

15 MAI 2023

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le :

15 MAI 2023